

| CONDITIONS TARIFAIRES APPLICABLES | |
|--|----------------------|
| 1 ^{ère} étude de situation et conseil généraliste | Gratuit |
| Conseil en accessibilité aux droits ¹ | Gratuit |
| Accompagnement administratif en gestion de sinistre (après étude d'éligibilité) ² | 350.00€ TTC |
| Accompagnement en matière de reconstruction/rénovation ³ | Gratuit ⁴ |

¹ Notamment information sur le droit à prétendre à une aide au titre du Fonds de Secours de l'Outre-Mer (FSOM) pour les victimes de catastrophes naturelles non-assurées, sous conditions de nationalité. Information non-contractuelle : la responsabilité d'Antilles Reconstruction Solidaire ne peut être recherchée pour tout défaut de procédure, tout manquement à la procédure, toute incomplétude de dossier ou d'information, toute décision défavorable des services instructeurs compétents.

² Régime déterminé dans les CGV d'Antilles Reconstruction Solidaire

³ Mise à disposition d'informations techniques en matière d'évaluation à la reconstruction/rénovation/réfection des bâtis sinistrés avec proposition de contractualisation pour la réalisation de travaux.

⁴ Conditions définies dans le contrat consenti par les parties et les CGV d'Antilles Reconstruction Solidaire. Le client s'engage à honorer les engagements contractuels pris auprès d'Antilles Reconstruction Solidaire ; à défaut, le client est soumis aux articles 4.7, 4.8, 4.9 des CGV.